

## Contacts

Dispositif départemental situé au pôle  
inclusion socio professionnelle des PEP 28

3, rue Vlainck  
28000 CHARTRES  
02.37.88.36.22



Directrice  
Mme PROFETI-HAMEL



Les Conseillères en insertion professionnelle  
Mme Sandrine VERDIN  
06.24.05.92.92  
cip2.ddaisp@pep28.asso.fr

Mme Amandine PAPILLON  
07.86.63.02.70  
cipl.ddaisp@pep28.asso.fr



D.A.M.E A. Fauvet à Nogent-le-rotrou  
DITEP à Morancez



D.A.M.E Le Nid des Bois à Manou



D.A.M.E Fontaine Bouillant à Champfol



D.A.M.E Léopold Bellan à Châteaudun



D.A.M.E Les bois du seigneur à Vernouillet



# DDAISP

Dispositif Départemental  
d'Appui à l'Inclusion  
Socio Professionnelle



Favoriser l'inclusion sociale

Elaboration de projet

16/25 ans

Soutien en milieu professionnel

Développer la mobilité

Appui à la scolarité

Dispositif départemental qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'un service proposé en appui des structures médico-sociales. Le jeune reste rattaché à sa structure d'origine qui est porteuse du projet personnalisé et du projet de soin. Un référent D.D.A.I.S.P est nommé dans chaque structure.

Public : Jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant une notification MDA pour une structure médico-sociale du département.

### Pourquoi le D.D.A.I.S.P pour ces jeunes ?

- Sécuriser les parcours notamment pour les jeunes scolarisés
- accompagner la mise en stage des jeunes, que ce soit dans le cadre d'une formation ou de tout autre projet en milieu ordinaire
- Élaborer les projets de formation ou d'inclusion professionnelle
- Développer la mobilité
- Proposer des outils pour compenser certaines situations de handicap
- Développer l'inclusion sociale



Le CIP mène des entretiens individuels et des ateliers collectifs avec des intervenants.

Thématiques des ateliers :

|                           |                         |           |
|---------------------------|-------------------------|-----------|
| MOBILITÉ                  | REPAS                   | BIEN-ÊTRE |
| RÉSEAUX SOCIAUX           | GESTION DES ÉMOTIONS    |           |
|                           | PARTENAIRES DE L'EMPLOI |           |
| GESTION DU TEMPS LIBRE    | ACCÈS AUX SOINS         |           |
| RELATION AUX AUTRES       |                         |           |
| L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL |                         |           |

### Les actions mises en oeuvre par les C.I.P en collaboration avec les D.A.M.E

Auprès des jeunes :

- Evaluer - diagnostic de la situation
- Mener des entretiens individuels : élaboration de projet et suivi de celui-ci
- Animer des ateliers collectifs
- Accompagner la recherche de stage, le stage et l'évaluation de celui-ci
- Développer l'autonomie de déplacement

Auprès de l'entreprise :

- Présenter le profil du jeune à l'entreprise d'accueil
- Accompagner sur le lieu de stage pour évaluer les besoins d'adaptations
- Rassurer le jeune
- Etre un interlocuteur direct et impliqué auprès de l'entreprise d'accueil, créer du lien afin qu'elle sollicite si une difficulté se présente

### Les actions mises en oeuvre par les C.I.P en collaboration avec la structure d'origine

Auprès de l'établissement de formation :

- Participer aux équipes de suivi de la scolarisation
- Articuler régulièrement avec le professeur principal pour évaluer les besoins
- Définir un rythme d'acquisition des compétences attendues en stage

Auprès de la famille :

- Présenter le DDAISP
- Proposer un plan d'accompagnement
- Evaluer les objectifs par des réunions trimestrielles de suivi du projet.
- Soutenir lorsque des difficultés se présentent en lien avec nos domaines d'interventions
- Répondre aux questionnements en matière d'orientation, d'inclusion sociale et professionnelle

